



# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

---

---

**Nom du produit:** Graisse rouge  
**Numéro(s) de produit:** 03079  
**Utilisation du produit:** Graisse lubrifiante

### Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:  
CRC Industries, Inc.  
885 Louis Drive  
Warminster, PA 18974  
[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)  
1-215-674-4300 (Généralités)  
800- 521-3168 (Technique)  
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:  
CRC Canada Co.  
2-1246 Lorimar Drive  
Mississauga, Ontario L5S 1R2  
[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)  
1-905-670-2291

Au Mexique:  
CRC Industries Mexico  
Av. Benito Juárez 4055 G  
Colonia Orquídea  
San Luís Potosí, SLP CP 78394  
[www.crc-mexico.com](http://www.crc-mexico.com)  
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2: Identification des Risques

---

---

### Vue d'Ensemble des Risques

**DANGER:** Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Contenu sous pression.  
Apparence et odeur: Rouge, graisse visqueuse, odeur de solvant

### Effets potentiels sur la santé:

#### EFFETS AIGUS:

**YEUX:** Peut causer une irritation oculaire modérée et une blessure de la cornée modérée. Les vapeurs peuvent irriter les yeux.

**PEAU:** Le contact prolongé peut causer une irritation, une délipidation cutanée.

**INHALATION:** Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les étapes progressives suivantes: Maux de tête, étourdissements, nausées, démarche chancelante, confusion, inconscience. Selon certains rapports, la surexposition répétée et prolongée aux solvants a été associée aux dommages au cerveau et au système nerveux.

**INGESTION:** S'il est aspiré (le liquide atteint les poumons), le liquide peut être rapidement absorbé par les poumons entraînant des lésions aux autres systèmes de l'organisme. Détresse gastro-intestinale.

**EFFETS CHRONIQUES:** La surexposition répétée et prolongée aux solvants peut entraîner des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Les larmoiements, les maux de têtes, les nausées, les étourdissements et les pertes de coordinations sont des signes que les concentrations de solvants sont trop élevées. Une mauvaise utilisation intentionnelle par une concentration délibérée et l'inhalation du contenu peut être dangereux ou fatal.

**ORGANES VISÉS:** Système nerveux

État physique aggravé par exposition: Pathologies cutanées préexistantes

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

---



---

### Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

---



---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Heptane	142-82-5	40 – 50
Distillats naphtériques lourds hydrotraités	64742-65-0	20 – 30
Propulseur aux hydrocarbures	68476-85-7	10 – 20
Huiles résiduelles, pétrole	Mélange	3 – 10
Épaississeur de complexe aluminium	Propriété	2 – 4
Dialkyle dithiocarbamate d'antimoine	15890-25-2	< 0.50

---



---

### Section 4: Premiers Soins

---



---

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Essuyer le matériel avec une serviette. Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Communiquer immédiatement avec un médecin.
- Avis aux médecins: Traitement symptomatique.

---



---

### Section 5: Mesures en cas d'Incendie

---



---

**Propriétés d'inflammabilité:** Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol.

(Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6) ).

Point d'éclair: < 20°F / -7°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure: 6,7
Température d'autoallumage: ND	Limite d'explosion inférieure: 1,2

#### **Données pour incendie et explosion:**

Moyen d'extinction approprié: Dioxyde de carbone, mousse, produit chimique sec

Produits de combustion: Oxydes de carbone

Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

## Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles:	Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
Précautions pour l'environnement:	Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.
Méthodes de confinement et de nettoyage:	Éliminer toutes les sources d'allumage. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

## Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation:	Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue, de chaleur ou toutes autres sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déposeront sur les surfaces inférieures. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.
Procédures d'entreposage:	Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.
Niveau d'entreposage d'aérosol:	III

## Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

### Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Heptane	500	NE	400	500	NE		ppm
Distillat naphténiq ue lourd hydrotraité	5	NE	5	NE	NE		mg/m <sup>3</sup>
Propulseur aux hydrocarbures	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
Huiles résiduelles, pétrole	5	NE	5	NE	NE		mg/m <sup>3</sup>
Épaississeur de complexe aluminium	NE	NE	NE	NE	NE		
Dialkyle dithiocarbamate d'antimoine	0,5	NE	0,5	NE	NE		mg/m <sup>3</sup>
N.E. Non établi                      (c) – ceiling (plafond)                      (s) – skin (peau)                      (v) – vacated (libre)							

### Contrôles et protection:

Contrôles techniques:	L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.
Protection respiratoire:	Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises,

utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

## Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: graisse

Couleur: rouge

Odeur: solvant

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0,72

Point d'ébullition initial: 175°F / 79°C

Point de congélation: ND

Pression de vapeur: ND

Densité de vapeur: > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation: Rapide (éther = 1)

Solubilité: Légère

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles: Pds %: 63,0 g/L: 453,6 lb/gal: 3,78

## Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Éviter toutes sources d'ignition. Éviter la chaleur excessive.

Matériaux incompatibles: Agents d'oxydation puissants

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

## Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Heptane	Aucunes données	Aucunes données	103 g/m <sup>3</sup> /4H
Distillat naphténiq ue lourd hydrotraité	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Propulseur aux hydrocarbures	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Huiles résiduelles, pétrole	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Épaississeur de complexe aluminium	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Dialkyle dithiocarbamate d'antimoine	> 16 400 mg/kg	> 16 000 mg/kg	Aucunes données

**Toxicité chronique:**

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Heptane	e Non	e Non	e Non	E & R (moyen) / S (modéré)	Inconnu
Distillat naphénique lourd hydrotraité	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Propulseur aux hydrocarbures	Non	Non	Non	Non	Non
Huiles résiduelles, pétrole	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Épaississeur de complexe aluminium	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Dialkyle dithiocarbamate d'antimoine	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

E – œil	S – peau	R - Respiratoire
---------	----------	------------------

Toxicité reproductive: Aucune information disponible  
Téatogénicité: Aucune information disponible  
Mutagénicité: Aucune information disponible  
Effets synergétiques: Aucune information disponible

**Section 12: Information Écologique**

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Aucune information disponible  
 Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible  
 Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible  
 Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

**Section 13: Élimination**

**Classification déchets:** Le liquide emballé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition portant le code de déchet D001. La graisse distribuée ne fait pas partie de la RCRA sur l'élimination des déchets. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)  
 Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

**Section 14: Information pour le Transport**

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales: Aucune

---



---

## Section 15: Réglementation

---



---

**Règlements fédéraux É.-U.:**Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants:   Aucune

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS):   Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques:                   Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:  
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux:   Aucune

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

**Règlements d'états É.-U.:**Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:                   Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation:   Ce produit n'est pas réglementé.

Droit fédéral à connaître:

New Jersey:	142-82-5, 68476-85-7
Pennsylvanie:	142-82-5, 68476-85-7
Massachusetts:	142-82-5, 68476-85-7
Rhode Island:	142-82-5, 68476-85-7

**Réglementation canadienne:**Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT:   A, B5

Inventaire LIS canadien:   Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

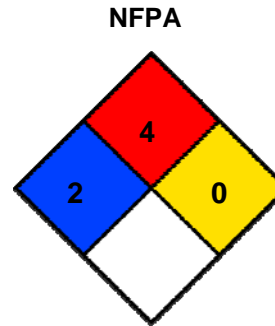
**Réglementation Union Européenne:**

**Conformité RoHS:** Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

**Réglementation complémentaire:** Aucune

**Section 16: Autres Informations**

HMIS® (II)	
<b>Santé:</b>	<b>2</b>
<b>Inflammabilité:</b>	<b>4</b>
<b>Réactivité:</b>	<b>0</b>
<b>EPP:</b>	<b>B</b>



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick  
 N° CRC: 03079  
 Date de révision: 05/06/2015

Modifications depuis la dernière révision: Section 13: Élimination  
 Section 14: Information pour le Transport

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 CAS: Registre CAS  
 CFR: Code des règlements fédéraux  
 DOT: Département des transports  
 LIS: Liste intérieure des substances  
 g/L: Grammes par litre  
 HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux  
 IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer  
 IATA: Association du transport aérien international  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses  
 OMI: Organisation maritime internationale  
 lb/gal: Livres par gallon  
 CL: Concentration létale  
 DL: Dose létale

NA Non applicable  
 ND Non défini  
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health  
 NFPA: National Fire Protection Association  
 NTP: Programme national de toxicologie  
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
 PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos  
 EPP: Équipement de protection personnelle:  
 ppm: Parties par million  
 RoHS: Restriction des substances dangereuses  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 TCC: Méthode Tagliabue en vase clos  
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
 SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail